

C C S

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH

DA

A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Katherine Rochette, Raymonde Gomis, Julie Cadet, Bachar Saouaf, Isabelle Médeiros, Mario Urdaneta, Véronique Laporte-Michel, Fabienne Germeil, Bianca Nugent, Amina Bounas, Nathalie d'Escrivan

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Julien Carrière

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon Séguin, Jean-Philippe Viau, Catherine Chayer

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Julie Brisson

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert, Karine Raymond

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 4^{ème} rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2022-2023
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 7 février 2023,
à 19 heures, sur la plateforme Zoom

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame Fabienne Germeil, présidente du CCSÉHDAA, ouvre la séance à 19 heures 03. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.
2. Période de questions du public	Aucun public n'assiste à la séance.
3. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Véronique Laporte-Michel (CCSÉHDAA/23-02/01) .
4. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2023	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 17 janvier 2023 est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Bianca Nugent (CCSÉHDAA/23-02/02) .
5. Intervention de madame Levert Présentation du PSII	Madame Levert signale la visite de madame Karine Raymond (psychologue, SRÉ) afin de l'accompagner dans la présentation du plan de services individualisé et intersectoriel (PSII). Elle remercie madame Nugent pour avoir eu l'idée de cette présentation en soulignant qu'il s'agit d'un nouveau chantier pour le CSSMB. Elle précise que cela existe depuis un bout de temps mais qu'il s'agit d'un chantier plus formel et officiel cette année sur l'île de Montréal. Madame la directrice adjointe explique qu'on travaille parfois avec des partenaires de la santé, dans différents secteurs, pour le bénéfice de certains élèves, particulièrement pour les élèves HDAA, mais aussi pour tous les élèves au régulier et ceux qui ne sont pas nécessairement reconnus comme EHDAA. Madame Levert évoque les CIUSSS et indique qu'il y en a quatre sur le territoire du CSSMB. Des fois, il peut s'agir de partenaires en lien avec les CIUSSS. D'autres fois, il peut s'agir de partenaires en lien avec la santé tels que des hôpitaux. Des élèves vont parfois avoir du service dans le milieu de la santé. Elle évoque l'hôpital Sainte-Justine, l'hôpital de Montréal pour enfants ainsi que l'hôpital Rivière-des-Prairies. Madame Levert mentionne qu'on va faire des plans d'intervention pour les enfants HDAA quand on travaille avec des partenaires et qu'on va les impliquer lorsque c'est possible ou quand c'est nécessaire. Elle précise que cela ne signifie pas

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>qu'un enfant doit être impliqué dans le plan d'intervention à chaque fois qu'il évolue dans le milieu de la santé. Par exemple, pour certains élèves recevant un soutien d'une travailleuse sociale, il peut arriver que celle-ci soit impliquée dans le plan d'intervention lorsqu'il s'agit d'un travail en collaboration. Madame la directrice adjointe indique qu'il arrive parfois, dans le chantier du PSII, qu'on ait vraiment besoin de travailler ensemble en collaboration. Il arrive parfois qu'on ne s'entende pas quant au besoin de l'élève et qu'il soit nécessaire de le clarifier. C'est à ce moment qu'on va arriver avec un PSII.</p> <p>Madame Levert indique qu'une entente de complémentarité a été signée, en 2019, entre les réseaux de l'éducation et de la santé. Une des priorités étant ressortie de cette entente est de travailler ensemble le chantier du PSII, de le développer, d'avoir une compréhension commune et de s'assurer qu'il soit déployé cette année. Le PSII existe depuis longtemps mais il y avait peut-être moins d'arrimage dans la façon de le travailler. Là, on a vraiment un chantier commun avec les cinq CIUSSS, les cinq CSS et les autres partenaires de la santé qui ne sont pas des CIUSSS. C'est pourquoi chaque CIUSSS, chaque CSS, chaque service a un agent de liaison. Madame Levert souligne que madame Raymond agit en tant que psychologue dans notre CSS mais aussi à titre d'agente de liaison (2 jours par semaine). Madame Raymond expliquera, durant sa présentation, ce qu'elle peut faire pour apporter du soutien dans les écoles et comment elle peut apporter son aide en matière de réseautage. Madame la directrice adjointe mentionne que le milieu de la santé a une structure différente de celle du milieu de l'éducation. On a parfois des contacts (<u>ex</u> : nom d'un médecin ou d'une infirmière). Madame Levert souligne que des changements surviennent et qu'on est alors pris au dépourvu en essayant de trouver qui s'occupe du dossier. L'inverse est aussi vrai car il arrive que les élèves changent d'école. Elle soutient qu'il faut s'assurer de travailler le mécanisme de communication entre les secteurs de la santé et de l'éducation. Madame la directrice adjointe mentionne que madame Mélanie Poirier (psychoéducatrice – SRÉ) est aussi une ressource régionale de soutien pour les PSII et les cas complexes mais qu'elle n'a pas été en</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>mesure d'assister à la rencontre du CCSÉHDAA. Elle chapeaute le projet sur l'île de Montréal avec les personnes gestionnaires responsables du dossier et avec les agents de liaison. Des outils communs ont été travaillés.</p> <p>Madame Raymond salue l'assemblée et se présente. Elle souligne œuvrer au CSSMB en tant que psychologue depuis plusieurs années et mentionne délaisser lentement se rôle pour se consacrer à celui d'agente de liaison pour les PSII. Elle facilite alors les communications et les partenariats. Madame Levert signale que madame Poirier est également une employée du CSSMB.</p> <p>Un PSII est une démarche de planification et coordination inter réseau (santé et éducation), dans des situations complexes impliquant un jeune et sa famille où une priorisation d'objectifs communs et une clarification des actions de chaque participant sont nécessaires. Madame Levert souligne que cela ressemble à un plan d'intervention, sauf qu'on le fait conjointement avec le secteur de la santé. Elle précise qu'il faut toujours avoir minimalement fait un plan d'intervention pour arriver à un PSII dans un deuxième temps. Est-ce que tous les élèves qui ont un plan d'intervention et qui reçoivent un service du milieu de la santé ont un PSII? Non, pas automatiquement car on ne parle pas nécessairement de faire un PSII lorsque cela va bien, qu'il y a un bon partenariat et que la situation avance sans être complexe. Madame la directrice adjointe soutient que cela prend deux choses. Cela prend des partenaires. Elle soutient, en prenant l'exemple d'un élève en attente de service et dont les partenaires ne sont pas encore rendus au dossier, qu'on ne peut pas faire de PSII. On ne peut pas faire de PSII tant qu'ils ne sont pas impliqués. Elle ajoute qu'on ne fera pas de PSII quand le partenariat va bien. On va attendre et on fera un PSII si le partenariat devient complexe. C'est à ce moment qu'un PSII est travaillé conjointement. Madame Levert donne un exemple de partenariat complexe. Elle évoque un élève ayant certains besoins à la maison mais n'ayant pas nécessairement les mêmes besoins à l'école. Cela devient parfois complexe lorsqu'on ne travaille pas les mêmes choses et qu'on essaie de tendre vers un travail conjoint sans que cela ne fonctionne. Il se peut qu'il y ait à s'asseoir</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>ensemble pour constater que cela ne fonctionne pas, qu'on n'a pas les mêmes buts et qu'on n'arrive pas à faire cheminer l'élève comme on le souhaiterait. C'est là qu'on va faire un PSII.</p> <p>Mesdames Levert et Raymond procèdent à leur présentation du PSII et répondent aux questions des membres du CCSÉHDAA. Un lien menant au document utilisé afin d'illustrer cette présentation est disponible sur le page Teams du CCSÉHDAA.</p> <p>Madame Raymond mentionne que le PSII peut être une des solutions lorsque le partenariat et l'arrimage entre les services devient complexe. Elle ajoute qu'on peut avoir recours à une démarche exceptionnelle PSII de mécanisme de résolution de situation complexe (PSII-MRSC). Elle ajoute que le mécanisme PSII-MRSC est particulier à l'île de Montréal. La démarche PSII s'étend sur l'ensemble du Québec. Par contre, plusieurs autres secteurs n'ont pas le même genre de complexité qu'à Montréal. Il est moins difficile de trouver à qui parler lorsqu'on n'a qu'un seul CIUSSS sur son territoire et il est plus facile de développer des partenariats. Au CSSMB, on fait affaire avec quatre CIUSSS différents. Les CIUSSS font souvent affaire avec quatre Commissions scolaires anglophones différentes ou CSS francophones différents. Elle ajoute que tout le monde fonctionne de façons différentes. Il a été déterminé qu'on allait fonctionner d'une façon un peu particulière à Montréal. Le secteur de la santé n'est pas le seul à pouvoir demander un PSII. Le secteur de l'éducation aussi, compte tenu de la complexité.</p> <p>Madame Raymond présente les trois mécanismes, à savoir : le Continuum de services intégrés, le Plan de services individualisé et intersectoriel ainsi que le Mécanisme de Résolution de Situation Complexe (PSII-MRSC).</p> <p>Un membre du CCSÉHDAA demande des exemples de situations complexes. Madame Raymond évoque la situation d'un enfant vivant avec un handicap physique important pour lequel on doit arrimer des façons de faire cohérentes entre la maison et l'école, mais un peu différentes car des</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>aménagements un peu différents seraient à faire. Elle donne, comme second exemple, un enfant qui présenterait des comportements particuliers pour lesquels il faut arrimer les interventions pour que cela ait une cohérence pour lui. Elle prend l'exemple de la situation d'un enfant sortant d'une hospitalisation alors qu'il faut s'assurer que le transfert soit effectué comme il faut. Elle enchaîne en évoquant la situation d'un enfant ayant des besoins particuliers passant du primaire au secondaire. Beaucoup de choses ont été aménagées au primaire pour que son développement se passe bien. Madame Raymond indique qu'on pourrait avoir recours à un PSII dans le passage au secondaire, sans attendre que des problèmes s'y déploient. Elle mentionne qu'on agirait de façon préventive. Madame Levert souligne qu'on a parlé des partenaires du milieu hospitalier mais la DPJ et Batshaw font également partie de ceux-ci. Elle mentionne l'exemple d'un élève ayant des besoins et qui aurait été placé dans une famille d'accueil par la DPJ. Beaucoup d'intervenants travailleraient avec la famille et la DPJ. On aurait absolument besoin de mettre ensemble le travail effectué de part et d'autre, autant dans la famille qu'avec la DPJ ou à l'école. Elle soutient que des enfants réagissent parfois aux différences d'interventions. Madame Levert ajoute que cela viserait à arrimer les interventions. Madame la directrice adjointe souligne que la direction d'école est responsable de l'organisation de la mise en œuvre au sein de son établissement. Cela ne veut pas dire que c'est toujours la direction qui demande un PSII. Le milieu de la santé peut aussi considérer que le PSII est nécessaire. La direction d'école est responsable au sein de son établissement mais elle n'est pas responsable de toujours mettre en place le PSII. Le milieu de la santé peut aussi trouver nécessaire d'arrimer les services. Madame Raymond explique qu'on doit avoir une vision commune des besoins de l'enfant pour bien travailler et pour lui permettre de se développer de façon optimale. Il faut s'assurer que l'ensemble des milieux qui travaillent avec lui partage la même vision. Elle ajoute que c'est souvent à la base d'un PSII. Madame Raymond indique qu'il y a un arbre décisionnel permettant de savoir à quel moment basculer. Ce n'est jamais tranché au couteau. Il y a des critères d'admissibilité à un PSII et il y a des critères pour déterminer quand l'élaborer aussi.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Un membre demande à madame Levert s’il sera possible d’expliquer la transition entre le plan d’intervention et le PSII, lors de la conférence traitant du plan d’intervention qui sera offerte le 22 février prochain. Il dit penser qu’il s’agit d’une information connue de très peu de parents et qu’il serait important que les parents sachent que cela existe et qu’il y a d’autres solutions après le plan d’intervention dans un contexte de situation complexe. Madame Levert soutient que le temps pourrait manquer car la conférence est assez balisée dans le temps. Elle dit trouver l’idée intéressante et prend l’idée en note pour voir s’il sera possible d’en glisser un mot sans trop prendre de place.</p> <p>Un membre demande si l’objectif pourrait être un objectif ayant déjà été travaillé par l’école ou autre mais sans succès ? Madame Raymond répond affirmativement, si tout le monde s’entend qu’il s’agit de l’objectif à prioriser. On ne peut pas arriver dans une rencontre en ayant l’intention d’imposer notre objectif.</p> <p>Madame la directrice adjointe présente à l’écran un dépliant destiné aux parents.</p> <p>Madame la présidente demande s’il serait possible de recueillir des commentaires des parents ou des élèves quant à l’efficacité du PSII. Madame Levert répond que notre CSS a une démarche, située entre le PSII et le MRSC, demandant à être contactés si le PSII ne fonctionne pas. Il s’agit d’un bon indicateur permettant de voir si ça a un effet ou pas. Elle ajoute qu’on s’est dit qu’on allait quantifier le nombre de PSII-MRSC. Madame la directrice adjointe soutient que le parent est présent dans cette démarche avec le milieu de la santé et le milieu scolaire. Il s’agit d’un triangle incontournable. Elle mentionne qu’il n’est pas prévu de recueillir de l’information chez le jeune comme tel.</p> <p>Madame Raymond ajoute qu’il s’agit du rôle du coordonnateur. Un coordonnateur a été installé dans la démarche pour s’assurer que cet aspect ne soit pas négligé. Elle déclare qu’on s’est assuré</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>du mécanisme davantage dans le cas par cas que dans la statistique mais il pourrait être intéressant de voir comment on pourrait recueillir cette information. Elle ajoute qu'il faut savoir qu'on essaye de travailler en amont dans l'arrimage des services. Cette année, on a priorisé que les services scolaires présentent leurs service aux CIUSSS, et vice-versa, pour s'assurer qu'on se comprend bien à la base et pour ne pas qu'on ait souvent besoin d'arriver dans des situations de ce type. Madame Levert relate que le MRSC existe en principe pour toute l'île de Montréal. On sera contacté pour faire un MRSC si cela ne fonctionne pas et qu'on n'arrive pas à nos fins.</p> <p>Un membre demande si un jeune pourrait bénéficier plusieurs fois du service. Madame la directrice adjointe répond affirmativement. Si, par exemple, on fait un PSII et qu'on a atteint nos objectifs, on le ferme car on souhaite que cela ne perdure pas dans le temps. Par contre, si l'élève ne va pas bien dans les mois suivants, cela pourrait être réactivé et on pourrait s'asseoir avec les partenaires pour penser à refaire un PSII. Madame Raymond déclare que le protocole prévoit à peu près 30 jours entre le moment où on se pose la question de refaire le PSII et la gymnastique d'arrimer les agendas de tout le monde. Madame Levert soutient qu'on dit qu'il faut prioriser quand la situation est complexe, idéalement le plus rapidement possible.</p>
<p>6. Adoption des règles de la régie interne 2022-2023</p>	<p>Madame la présidente rappelle que ce point avait été reporté, lors de la dernière séance du CCSÉHDAA, faute de temps. Elle mentionne qu'un sous-comité avait travaillé sur la mise à jour des règles de régie interne du comité.</p> <p>Un membre mentionne qu'une amélioration pourrait être apportée au format des règles de régie interne. Elle soutient qu'il devrait être indiqué sur le document qu'il est révisé annuellement. Madame la présidente soutient qu'il s'agit d'une bonne suggestion et que la mention pourrait être ajoutée en bas de page. Le membre suggère également que soit ajouté un calendrier des principales révisions et résolutions statutaires que les membres seront amenés à faire durant l'année scolaire.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>6.1. Mot du sous-comité</p>	<p>Un membre indique que la question du mandat rotatif de deux ans n’a pas été abordée dans les modifications apportées au document. Madame la présidente rappelle qu’on devrait expliquer à tous les raisons justifiant cette modification pour permettre d’en comprendre les raisons. Le membre explique que cela permettrait de ne pas avoir autant de postes à élire chaque année. Il ajoute que cela permettrait aussi d’avoir une continuité d’une année à l’autre dans les dossiers, dans les mandats, etc. Il relate qu’il s’agirait du même principe que celui en vigueur dans les CÉ. Il s’agirait d’une rotation permettant de n’élire que la moitié des membres parents du CCSÉHDAA tous les ans. Madame la présidente souligne que tous les membres du CCSÉHDAA sont présentement élus pour un mandat d’un an.</p> <p>Un membre mentionne que le sous-comité devait se rencontrer mais aucune réunion n’a été planifiée. Il soutient qu’on avait parlé de pouvoir alléger les tâches et de tenir des réunions avec l’exécutif du CCSÉHDAA afin de mieux avancer et de permettre aux membres d’effectuer des relais.</p> <p>Madame la présidente mentionne qu’une rencontre du sous-comité pourrait être planifiée afin de revoir tout le document. Les membres en conviennent.</p> <p>Un membre indique qu’on procède par mode de consensus dans certaines réunions. Il mentionne qu’on pourrait approuver les règles estimées bonnes par consensus. Il propose ce mode de fonctionnement pour accélérer les décisions et pour s’assurer qu’on ne reporte pas des points statutaires importants. Un membre soutient qu’on a opéré ainsi l’an passé. Des changements devaient être apportés. Il déclare qu’on devrait arrêter de tourner en rond en disant qu’on devrait faire ci ou ça. Il estime qu’il faut s’asseoir une fois pour toute et qu’on regarde toutes les modifications à apporter plutôt qu’adopter les règles de régie interne en reportant les modifications devant y être apportées.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>6.2. Résolution</p>	<p>Madame la présidente rappelle que le point des règles de régie interne a été discuté en décembre dernier. Des modifications devaient être apportées, ce qui fut fait. Elle ajoute que le point a été reporté en janvier dernier car on a débordé un peu. Un courriel a ensuite été envoyé aux membres avec les règles de régie interne ayant été modifiées. Elle ajoute que des rencontres Adhoc ont été tenues et que des courriels ont été envoyés pour s'assurer que des modifications avaient été apportées. Elle indique qu'on a aussi demandé aux membres de regarder le document afin de recueillir leurs commentaires. Madame Germeil signale qu'on devait s'assurer, ce soir, que tout le monde était d'accord pour adopter les règles de régie interne. Madame Levert dit penser également que les règles de régie interne étaient supposées être adoptées ce soir. Il est mentionné que certaines modifications en lien avec la question du public et des tâches de la présidence du CCSÉHDAA ont déjà été apportées au document. Il est mentionné qu'un texte mentionnant la modification au niveau des mandats devait être proposé aux membres pour adoption.</p> <p>Un membre soutient que la question de l'exécutif devait également être discutée. Il soutient que les membres de l'exécutif devraient se réunir, comme au CP, pour préparer les rencontres du CCSÉHDAA (<u>ex</u> : ordre du jour). Il ajoute que ces rencontres devraient faire l'objet d'un procès-verbal. Il déclare qu'il est impératif de voir comment rendre les règles de régie interne plus pragmatiques.</p> <p>Madame la présidente déclare qu'une rencontre sera planifiée avec les membres du sous-comité afin de revoir le document. Elle ajoute que le produit final à adopter sera présenté lors de la prochaine rencontre du CCSÉHDAA. Les membres en conviennent.</p> <p>Le point est reporté.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7. Rapports et informations diverses</p> <p>7.1. Correspondance</p> <p>7.2. Activités de la présidence</p> <p>7.3. Échos du Conseil d'administration du CSSMB</p> <p>7.4. Comité de parents</p>	<p>Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.</p> <p>Madame la présidente n'a aucune activité particulière à signaler.</p> <p>Le point est reporté.</p> <p>Madame Nugent, coordonnatrice du Comité intégration et conférences du CP, souligne que la séance de l'exécutif du CP s'est tenue le jour précédant la séance du CCSÉHDAA. Elle y a présenté un tableau des conférences pouvant être présentées d'ici la fin de l'année scolaire. Elle indique qu'une conférence traitant du plan d'intervention sera offerte, le 22 février prochain, conjointement avec le CCSÉHDAA.</p> <p>Madame Nugent souligne que madame Gomis siège également sur ce comité. Madame Nugent indique avoir reçu environ 9 offres de formation en l'espace de deux ou trois semaines. Elle mentionne que le CP aimerait présenter une formation traitant du passage du primaire au secondaire. Madame Nugent ajoute que cette formation pourrait être statutaire. Madame Nugent soutient que de trois à quatre formations seront proposées pour adoption au CP avant la fin de l'année scolaire.</p> <p>Madame Levert demande si la formation traitant du passage du primaire au secondaire est la même que celle ayant été présentée en début d'année scolaire. Cette formation avait été ponctuée de problèmes techniques. Madame la directrice adjointe souligne que cette formation</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7.5. Concours du CCSÉHDAA</p> <p>7.6. Congrès de l'Institut TA (23 et 24 mars 2023)</p>	<p>est présentée par monsieur Dominic Haché du SRÉ. Elle indique prendre en note la requête afin de s'assurer qu'elle s'est bien rendue à monsieur Haché.</p> <p>Madame Girard mentionne que les membres du sous-comité ce sont rencontrés en janvier dernier. Tout a été envoyé aux écoles. Les documents sont restés les mêmes que l'an dernier. Le même format a été conservé. Seul le mot d'introduction a été modifié. Madame Girard signale que la date limite pour la remise des projets a été fixée au 14 avril prochain. Elle ajoute que quelque soucis ont été rencontrés au niveau du dépôt des documents sur la plateforme par les membres du sous-comité. Madame Levert a réglé ce problème. Madame la directrice adjointe souligne qu'elle a refait un « Google Forms » et qu'elle y aura, dorénavant, toujours accès. Elle pourra le partager, ainsi que les vidéos, avec les membres du sous-comité.</p> <p>Madame Girard relate que les membres du sous-comité ont jugé important que la participation de tous soit soulignée. Madame Girard mentionne que les membres du sous-comité ont tous l'intégration à cœur et qu'ils voulaient, outre les prix qui seront remis aux trois projets gagnants, qu'on puisse envoyer quelque chose (<u>ex</u> : un certificat) pour souligner la participation.</p> <p>Un membre demande s'il serait possible d'entrer en contact avec le Centre Boileau pour que ses élèves préparent la nourriture qui sera servie lors du cocktail. Il mentionne qu'ils avaient cuisiné les plats ayant été offerts lors du dernier cocktail ayant été organisé par le CCSÉHDAA. Il ajoute que le Centre Boileau fait partie du programme de formation aux adultes du CSSMB. Madame Levert propose de contacter le Centre Boileau et d'aider le sous-comité pour la suite des choses une fois que ce dernier se sera rencontré pour déterminer les besoins (<u>ex</u> : nombre de convives).</p> <p>Madame la présidente rappelle que le congrès virtuel de l'Institut TA se déroulera les 23 et 24 mars prochains et que les trois membres suivants du CCSÉHDAA y assisteront : Katherie Rochette, Julie Cadet et Isabelle Médeiros.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7.7. Mise à jour du guide à l'intention des parents d'élèves HDAA</p> <p>7.7.1. Mot du sous-comité</p>	<p>Madame Katherie Rochette signale que le sous-comité en charge de la mise à jour du guide destiné aux parents d'élèves HDAA doit se rencontrer dans le courant de la semaine. Un membre suggère de modifier les photos du guide afin de le revampé. Elle demande si une licence serait nécessaire. Madame Levert répond qu'une banque de photos est disponible. Elle ajoute qu'elle pourra se pencher sur la question avec le Service des communications du CSSMB lorsque la base du travail aura été effectuée sur le guide. Madame Levert demande si on va reprendre le format actuel et modifier les images. Le membre déclare que le format PDF est toujours pertinent. Elle ajoute qu'il faut qu'il soit toujours accessible au niveau du plan d'action pour les personnes handicapées. Il ajoute que l'aide du Service des communications sera nécessaire. Il mentionne le site web du CCSÉHDAA si on désire avoir une page dédiée. Il soutient qu'on pourrait créer une section dédiée aux parents, pas juste pour les membres du comité.</p>
<p>7.8. Exécutif du CCSÉHDAA</p> <p>7.8.1. Résolution de l'exécutif en lien avec le Forum de la FCPQ</p>	<p>Madame la présidente indique que l'exécutif du CCSÉHDAA s'est rencontré afin d'adopter une résolution autorisant l'envoi de mesdames Rochette et Gomis au Forum de PEHDAA de la FCPQ, du 4 février dernier. Elle présente ladite résolution à l'écran. Madame Rochette était membre votante tandis que madame Gomis était membre suppléante.</p> <p>Madame Rochette souligne que les échanges furent intéressants. Elle ajoute que ce Forum permet d'échanger avec les autres membres des CCSÉHDAA. Elle déclare avoir découvert que le CSS de la Pointe-de-l'Île offre le lien pour installer WordQ à tous les parents pour l'installer chez eux. Elle ajoute qu'ils ont aussi eu accès à l'info-sanction qui donne toutes les mesures d'adaptation possibles dans des examens ministériels. Elle soutient que cela permet de voir ce</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>que font et ne font pas les autres CSS. Madame Gomis mentionne que des bonnes pratiques ont été évoquées. Elle soutient avoir constaté que notre CSS, bien qu'en avance sur certaines choses, traîne un peu les pieds en ce qui concerne certaines façons de faire. Elle soutient que la pandémie nous a enseigné qu'on peut aujourd'hui utiliser tous les canaux (<u>ex</u> : Teams, Zoom) pour déployer le plan d'intervention. Elle ajoute qu'il est important de déployer tous les outils disponibles pour pouvoir mieux mettre les plans d'intervention en application. Madame Gomis dit avoir appris que chaque école est dotée d'une équipe EHDAA mais qu'elle ne s'adresse qu'aux enseignants. Elle déclare qu'il fut souhaité qu'il y ait dorénavant un délégué EHDAA, ou un représentant du comité EHDAA de l'école, sur le CÉ.</p> <p>Madame Gomis indique qu'il fut question de savoir comment rejoindre les parents pour les informer. Elle soutient qu'il arrive souvent que des parents ne soient même pas au courant de la tenue des assemblées générales. Madame Gomis signale que la FCPQ offre des conférences gratuites et que le CCSÉHDAA peut faire la demande pour que celles-ci soient présentées. Madame Gomis indique que le ministre de l'Éducation était présent. Elle ajoute qu'on souhaiterait qu'un parent provenant du CCSÉHDAA siège sur le CA du CSS. Elle mentionne que le CCSÉHDAA était représenté par un commissaire parent avant que les commissaires aient été abolis.</p> <p>Madame Levert affirme qu'on ne peut malheureusement pas donner WordQ à tous les parents parce qu'il s'agit d'une mesure d'adaptation. L'élève doit avoir un plan d'intervention quand on utilise WordQ. Tous les élèves n'ont pas de plan. C'est une aide soutenante destinée aux élèves en ayant besoin. On ne peut pas offrir cette mesure à tous les élèves.</p> <p>Concernant la plateforme en lien avec le plan d'intervention, madame Levert déclare que le CSSMB a travaillé le contenu du PI mais n'a pas touché au contenant. Elle mentionne que la plateforme SPI est un peu désuète pour l'instant car la GRICS, qui travaille tous nos outils, est en</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>train de refaire un plan d'intervention pour Mozaïk. Par contre, il y a des boîtes ouvertes, dans la plateforme SPI actuelle, où on peut venir inscrire ce qu'on souhaite à partir des outils qu'on a bâtis pour soutenir les plans.</p> <p>Concernant l'information communiquée aux parents, madame la directrice adjointe indique qu'un courriel a été envoyé à tous les parents du CSSMB, cette année. On a essayé de rejoindre ceux qui avaient des PI et ceux qui avaient un code pour être certains que l'information se rende.</p> <p>Madame Rochette soutient que le WordQ n'est pas donné pour que l'élève l'utilise en classe mais pour qu'il puisse effectuer ses travaux à la maison, par exemple, et apprendre à l'utiliser. Il s'agit davantage d'une mesure de flexibilité pédagogique pour l'apprentissage et non pas pour l'évaluation. WordQ est disponible gratuitement. Madame Levert soutient qu'il faut être en cohérence avec ce qu'on fait à la maison versus à l'école. Elle ajoute que ce n'est pas nécessairement d'un outil qu'on veut donner étant donné que l'élève ne pourrait plus bénéficier de ce soutien à l'école.</p> <p>Il est mentionné, au sujet du comité EHDAA dans les écoles et du souhait de voir un de ses représentants siéger au CÉ, qu'on a de la misère d'en former un dans les établissements. Il soutient que cela a pris un an pour y arriver à son école. Les professeurs n'ont pas le temps, ni l'envie, de s'impliquer dans les comités. Il s'agit de beaucoup de travail et ce n'est pas toujours reconnu dans leurs tâches. Il ajoute que les professeurs n'ont pas envie de s'impliquer dans les comités extérieurs, ne serait-ce que par manque de temps. Il indique que le comité EHDAA de son établissement n'est composé que de deux professeurs.</p> <p>Madame Gomis déclare qu'il serait bien que le CSSMB organise un colloque traitant de l'adaptation. Madame Rochette mentionne que l'idée au niveau des comités locaux dans les écoles, c'est qu'un parent de l'établissement soit inclus et non un parent du CP.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
7.9. FCPQ	Suite à un commentaire de madame Rochette, dans le chat, soutenant que le pourcentage d'élève HDAA se situe autour des 20% dans les écoles du CSSMB, madame la directrice adjointe lui demande quelles sont les données sur lesquelles se basent son affirmation. Madame Rochette répond qu'elle se base sur le nombre d'élèves ayant un besoin particulier. Elle affirme qu'ils n'ont pas nécessairement de code ou de plan d'intervention mais qu'il a un besoin d'un soutien supplémentaire. Elle dit que le calcul se fait assez vite en parlant avec les professeurs. Madame Levert propose de revenir avec le pourcentage d'élèves ayant un plan d'intervention ou un code lors de la prochaine rencontre du CCSÉHDAA. Un membre demande s'il est possible d'avoir cette information par école. Madame la directrice adjointe indique qu'elle effectuera une vérification. Un membre dit avoir un modèle de ce qui s'est déjà fait ailleurs et qu'il le communiquera à madame Levert. Il ajoute qu'il fait suite à une demande ayant été effectuée alors qu'il fréquentait un autre CSS.
7.10. Parole aux membres	Aucun membre ne demande la parole.
8. Varia	Aucun sujet n'a été traité en Varia.
9. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 7 février 2023 est levée à 21 heures 10.

P.V. du 7 FÉVRIER - CCSÉHDAA

**Madame Fabienne Germeil,
Présidente 2022-2023 du CCSÉHDAA**

**Madame Anne-Lyse Levert,
Directrice adjointe (SRÉ – Organisation scolaire)**

**Monsieur Rudi Maghuin,
Secrétaire aux minutes**

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>